

**Objet : Organisation des évaluations, de la fin d'année et de l'horaire aménagé**

---

Madame, Monsieur,

Vous pourrez trouver ci-dessous des informations importantes pour l'organisation du mois de juin en complément de l'horaire aménagé disponible à partir du lien suivant ;

<https://eclases.arrix.be/>

Cet horaire aménagé pour la période d'évaluations du mois de juin commencera le vendredi 19 juin pour les élèves du premier degré (PA, 1ère et 2ème année) et le mardi 16 juin pour les élèves du deuxième et troisième degré (3, 4, 5, 6 et 7ème année).

Les élèves de DASPA, 1ère et de 2ème années doivent se présenter obligatoirement à l'école :

- du vendredi 12 juin au jeudi 18 juin 2026 pour la période du RCD (modifications possibles des horaires à vérifier sur l'horaire aménagé) ;
- du vendredi 19 au vendredi 26 juin 2026 pour des activités de dépassements, des évaluations diagnostiques ou les CE1D/évaluations, selon l'horaire aménagé.
- Le vendredi 18 juin, tous les cours seront suspendus à 14h30.

Pour les élèves du 2ème degré :

Les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> années doivent se présenter obligatoirement à l'école du 9 juin au 15 juin 2026.

Pour les élèves du 3ème degré :

Du 9 juin au 15 juin 2026 : doivent être présents à l'école pour les périodes de remédiation, tous les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> qui ont des évaluations tris à repasser.

Les autres élèves devront être présents uniquement pour la période de dépassement. Seules les matières qui auront plus de 2 heures de cours seront concernées par ces dépassements. Les professeurs indiqueront dans le journal de classe en ligne l'heure qui est dédiée au dépassement. Chaque professeur détermine cette période par lui-même et l'encode dans le journal de classe d'école en ligne.

Pour les élèves du 2<sup>ème</sup> et du 3ème degré :

A partir du 16 juin, doivent se présenter à l'école, tous les élèves ayant des évaluations tris ou pour qui une activité de dépassement a été prévue. Dans tous les cas, les professeurs indiqueront dans le journal de classe d'école en ligne, via les pièces jointes, le créneau horaire et la liste des élèves concernés.

**Libération des casiers, remise des livres et des clés pour récupérer les éventuelles cautions**

Les élèves devront se présenter au centre de documentation **obligatoirement** aux dates suivantes pour récupérer les cautions :

- Le jeudi 18 juin de 9h20 à 16h10 ;
- Le vendredi 19 juin de 9h20 à 16h10 ;
- Le jeudi 25 juin de 9h20 à 16h10.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette communication et je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

**DELSART JB**  
**Directeur adjoint f.f.**